



# Suresnes Muay-Thai Club

## BULLETIN D'ADHESION

SAISON : 2025-2026

**Photo  
Obligatoire**

**LES COTISATIONS VERSEES NE SONT PAS REMBOURSABLES**

**Nom** (En majuscules) : .....  
**Prénom** (En majuscules) : .....  
**Né(e) le** : ..... / ..... / ..... **Genre** : **M** ou **F**  
**Adresse** : .....  
**Code Postal** : ..... **Ville** : .....  
**Tél domicile** : ..... **Tél travail** : .....  
**Portable 1** : ..... **Portable 2** : .....  
**E-mail** : ..... @ .....  
**Personne à prévenir en cas d'urgence** : .....  
**Tél** : .....

**ADHERENT MINEUR :**

Je soussigné.....agissant en qualité de représentant légal :

N° téléphone..... de l'adhérent désigné ci-dessus,

- Autorise  N'autorise pas les responsables à prendre toute disposition en cas d'accident qui pourrait survenir à l'enfant et à le transporter dans un établissement hospitalier.  
 Autorise  N'autorise pas cet adhérent à quitter le lieu de pratique sportive par ses propres moyens à la fin du cours ou en cas d'annulation ou interruption du cours. Voir précisions dans l'Article 6 au dos de ce bulletin d'inscription.

**DROIT A L'IMAGE :**

L'adhérent (ou son responsable légal):.....

- Autorise  N'autorise pas Suresnes Muay-Thai Club à utiliser à titre gratuit les photographies prises pendant les activités ou évènements pour les publications de Suresnes Muay-Thai Club.

**DONNEES PERSONNELLES :**

L'adhérent accepte que Suresnes Muay-Thai Club utilise vos données personnelles dans le cadre de ses activités. L'Association Suresnes Muay-Thai Club s'engage à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec des tiers, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018.

**PAIEMENT DE LA COTISATION :**

Montant total à régler à Suresnes Muay-Thai Club : .....€

Règlement : Chèque(s) €      Nombre      Total chèques      +      Espèces €

--	--	--	--

Cette somme comprend l'assurance responsabilité civile groupe souscrite par Suresnes Muay-Thai Club.

**L'adhérent ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du détail des conditions d'adhésion indiquées au verso du présent bulletin et s'engage à les respecter.**

Fait à ..... le : .....

**Signature obligatoire :**

Précédée de la mention « **lu et approuvé** »

# Conditions d'adhésion

## Suresnes Muay-Thai Club

Le Club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance des conditions d'adhésion avant de remplir les documents attestant de votre inscription.

Si vous avez des questions à titre personnel ou sportif n'hésitez pas à nous les poser.

Nous sommes là pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible. Toute vie au sein du Club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent.

Pour un bon fonctionnement du Club, une bonne ambiance en son sein et le respect de tous, nous rappelons à nos licencié-e-s qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- **Assiduité** aux cours et respect des horaires
- **Respect** des règles d'hygiène et de bon ordre
- Manifester un « **bon état d'esprit** » au vestiaire comme dans la salle durant le cours
- Respecter les locaux sportifs et le matériel mis à disposition

### I – Le matériel minimum demandé :

**Gants de boxe, bandes, protège-dents, protège-tibias, coudières, coquilles, une corde à sauter.**

**Les protections sont obligatoires.**

### II – L'adhésion :

Le coût de l'inscription pour la saison 2025-2026 est de :

- 280 Euros pour les adultes. Un abattement de 20 Euros sera appliqué aux suresnois (**sur présentation d'un justificatif de domicile**). Entraînement les Lundis/Mercredis/Vendredis de 20h à 22h (hors période scolaire)
- 250 Euros de 16 à 17 ans. Un abattement de 20 Euros sera appliqué aux suresnois (**sur présentation d'un justificatif de domicile**)  
Entraînement les Lundis/Mercredis/Vendredis de 20h à 22h (hors période scolaire)
- 220 Euros de 10 à 15 ans. Un abattement de 20 Euros sera appliqué aux suresnois (**sur présentation d'un justificatif de domicile**)  
Entraînement les Lundis de 18h45 à 20h et les Samedis de 15h00 à 16h00 (hors période scolaire)
- 190 Euros de 6 à 9 ans. Entraînement les Samedis de 14h00 à 15h00 (hors période scolaire)

### La cotisation comprend :

- L'assurance des adhérents
- L'accès aux cours fonction de l'âge.

### III – Documents indispensables lors de l'inscription :

- La fiche d'adhésion correctement remplie.
- 1 photo d'identité.
- **Un certificat médical de moins de 3 mois.**
- Le présent règlement signé par le mineur et les parents ou tuteur.
- Le paiement de la cotisation devra être versé dans l'intégralité au moment de l'inscription (possibilité en plusieurs fois, nous consulter).

#### Article 1 :

La présence des parents lors des entraînements des enfants est tolérée pour la Boxe éducative d'assaut à condition que ceux-ci restent très discrets selon l'appréciation des entraîneurs.

#### Article 2 :

Pour le paiement des cotisations, le paiement des cotisations peut être échelonné à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription. De même nous pouvons convenir de virements automatiques (justificatifs bancaires à joindre). Les retraits se feront alors selon votre convenance.

#### Article 3 :

Certificats médicaux obligatoires autorisant la pratique du Muay-Thai Club à l'inscription.

Pour les compétiteurs :

- Dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux (médecin traitant et ophtalmologue).
- Le respect du poids en cours de la saison est obligatoire sous peine de se voir disqualifier lors des Championnats. Il n'y a pas de contrôle de poids hors championnats mais il ne faut pas prendre plus de 3 kg.
- Etre obligatoirement présent à l'entraînement qui leur est dédié sous peine d'annulation de compétition.
- Tout entraînement des licenciés dans un autre club devra faire l'objet d'une information préalable auprès des coaches.

#### Article 4 :

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires. Suresnes Muay-Thai Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnels.

#### Article 5 :

Les compétiteurs et tous les adhérents s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors des entraînements et compétitions. Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature peut être sévèrement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

#### Article 6 :

Le Club se décharge de toutes responsabilités des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement.

#### Article 7 :

Droit à l'image. Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions. Merci de nous faire part de votre refus de divulgation à l'inscription.

#### Article 8 :

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction préfectorale, pandémie, etc....)

Fait à .....le : .....**Signature obligatoire** précédée de la mention « lu et approuvé »